

COMPTE RENDU

**Nombre de
membres en
exercice : 8**

Séance du 30 Octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le trente octobre l'assemblée régulièrement convoquée le 30 octobre 2023, s'est réunie sous la présidence de Ernest HAMM

Présents : 6

Sont présents : Ernest HAMM, Frédéric RICHERT, Grégory MOTSCH, Franck LOUTRE, Fanny HAESSIG, Jordan MAHDADI

Votants : 8

Excusés avec procuration : Pierre ELLMANN par Frédéric RICHERT, Yannick MARTIN par Franck LOUTRE

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance :

Public présent : 2

Ordre du jour :

Approbation de la séance précédente du 21.09.2023

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Chasse
3. Lots de fermage des terrains communaux
4. Demande de subventions au Département pour un projet patrimonial
5. Paiement d'heures complémentaires à la secrétaire de Mairie Mme Véronique GILLES
6. Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAENR)

Le Maire ouvre la séance à 19 h 45 et annonce les absents et procurations.

Le Maire présente le procès-verbal du 21 septembre élaboré par la secrétaire de mairie nommée secrétaire adjointe par la secrétaire de séance.

Il demande si quelqu'un avait une modification rédactionnelle et le soumet pour approbation.

Seul un commentaire a été rajouté par le Maire.

Vu que la secrétaire de séance Mme Fanny HAESSIG était arrivée sans stylo ni document ni papier à la réunion, le Maire propose à la secrétaire de mairie invitée Mme Véronique GILLES, de rajouter le commentaire qu'il avait transmis.

Madame HAESSIG demande à madame GILLES une copie du PV finalisé.

Elle lit à haute voix le paragraphe commentaire du PV. Avec Frédéric RICHERT premier Adjoint et Franck LOUTRE deuxième Adjoint elle veut rajouter un commentaire.

Le Maire leur explique, comme à toutes les dernières séances, que chaque conseiller pouvait en ajouter un au PV mais qu'il soit rédigé avant l'approbation.

Elle rajoute au stylo des remarques sur le commentaire en place.

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal.

Il est signé par le Maire et la secrétaire de séance.

Le Maire avec le secrétaire de mairie projettent la note de synthèse.

Délibération n°2023-10.01 : Désignation du secrétaire de séance

Fanny HAESSIG demande une impression de la note, préparée par le Maire et la secrétaire de mairie.

Véronique GILLES lui répond que nous n'avons pas à fournir de copie et qu'elle ne pourra pas être secrétaire adjointe comme demandé lors de la dernière réunion.

Fanny HAESSIG, Franck LOUTRE et Frédéric RICHERT reprochent au Maire qu'il faisait ce qu'il voulait, qu'il n'avait rien à dire, qu'il n'y avait pas l'ordre du jour à la convocation de cette réunion, qu'il ne respectait pas les règles et les textes de lois qu'il lui avait déjà remis en main propres.

Puis ils quittent la salle, en ajoutant qu'ils iraient voir un avocat.

N'étant plus qu'à trois présents sur les huit membres du conseil municipal en exercice, le quorum n'étant plus atteint, le Maire clôt la séance à 20h15.

Délibération n°2023-10.02 : LOCATION DE LA CHASSE : CONVENTION, CONSISTANCE DU LOT COMMUNAL, PRIX DE LA LOCATION DE LA CHASSE.

Délibération n° 2023-10 03 : Lots de fermage des terrains communaux

Délibération n° 2023-10 04 : Demande de subventions au Département pour un projet patrimonial

Délibération n° 2023-10 05 : Paiement d'heures complémentaires à la secrétaire de Mairie Mme Véronique GILLES

Délibération n°2023-10 06 : Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAENR)

Le 06 Novembre 2023

Le Maire, Ernest HAMM



La secrétaire de Mairie,
Véronique GILLES

A blue ink signature of Véronique GILLES, consisting of several loops and a long horizontal stroke.